

Paris, le 26 avril 2013

L'uffa- Cfdt a consulté les fédérations qui la composent sur le projet de communiqué intersyndical qui lui a été soumis le 23 avril dernier.

À l'unanimité, les fédérations lui ont donné mandat de ne pas signer ce communiqué.

Trois raisons ont motivé ce refus de signature :

- à la demande d'augmentation de la valeur du point d'indice que nous partageons est venue s'ajouter une exigence d'abondement de points d'indice, uniforme, immédiat et significatif

L'uffa -Cfdt entend laisser toute sa place à la négociation sur les carrières et les rémunérations qui s'est engagée le 16 avril et considère qu'une distribution de points uniformes ne s'inscrit pas dans sa revendication d'une révision de l'ensemble des grilles indiciaires.

- la Cfdt s'est exprimée sur le manque de lisibilité de la MAP et sur les difficultés à concilier, notamment au plan chronologique, une démarche d'évaluation des missions et contraintes budgétaires. Cette position est développée dans la circulaire aux organisations n°27 du 29 mars 2013.

Mais nos critiques ne nous conduisent ni à assimiler la MAP à la RGPP ni à demander l'arrêt immédiat de la démarche.

- le communiqué invite les organisations signataires à préparer rapidement une mobilisation.

L'uffa-Cfdt ne se reconnaît pas dans un appel à la mobilisation en amont de l'ouverture de négociations. C'est même totalement en opposition avec ses pratiques en matière de dialogue social.

Ce qui ne l'empêchera pas d'être vigilante tout au long du processus de la négociation à la qualité du dialogue social et à la prise en compte de ses revendications.

L'uffa-Cfdt a fait connaître sa décision de ne pas signer le communiqué jeudi matin 24 avril. Elle s'est impliquée dans les échanges qui ont préparé ce document mais aucune de ses propositions sur le projet de texte n'ont été retenues.